

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR NICOLE DOMINGUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, QUE :

DÉROGATION MINEURE # 2024-02

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, qui se tiendra le 12 août 2024 à 19 h, le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2024-02.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

LOT NUMÉRO 3 480 713

NATURE ET EFFETS

La demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment principal (résidence) dont la marge de recul avant est de 12.50 mètres, au lieu des dispositions décrites à l'article 7.4.2.3 b) du règlement de zonage.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra toute personne intéressée qui désirera s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce douzième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/Greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le douzième jour du mois de juillet 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

Directrice générale/Greffière-trésorière